

A vélo, en ville, le droit à la sécurité et au respect de chacun !

Soyez attentif aux autres !

Avec les autres véhicules, ne vous exposez pas. Cela signifie : respect des priorités et de la signalisation mais surtout vigilance et attention. Ne longez pas de trop près les véhicules en stationnement, afin d'éviter les ouvertures imprudentes de portières. Ne tentez pas non plus de doubler par la droite un véhicule, en particulier un bus ou un poids lourd qui approche d'un carrefour. En effet, leurs conducteurs

peuvent bifurquer sans vous apercevoir à temps en raison de l'angle mort. Enfin, dans les petites rues étroites en sens unique, placez-vous au centre de la chaussée si les autres véhicules ne peuvent vous doubler sans respecter la distance minimum de sécurité (1 m en ville). Cherchez toujours à croiser le regard des automobilistes qui vous entourent.



Paris en toute Vélib'erté !

Vous redécouvrez Paris grâce à Vélib' ? C'est l'occasion de parcourir un réseau cyclable de 371 km à travers la ville. Outre les bandes et pistes cyclables qui vous sont réservées (non autorisées aux deux roues motorisés), vous pouvez également emprunter de nombreux couloirs de bus, signalés avec des logos "vélos". Les couloirs protégés et élargis à 4,50 m permettent aux bus et aux taxis de vous

dépasser en toute sécurité. En dehors des grands axes, vous pouvez composer votre itinéraire en privilégiant le passage à travers les "quartiers verts" (secteurs en zone 30) ou dans les aires piétonnes, à condition de rauler au pas, les piétons étant prioritaires. Certaines rues en sens interdit pour la circulation générale vous sont accessibles pour vous éviter des détours dans votre parcours. Elles

sont signalées par un panneau bleu "contre-sens cyclable" et un marquage au sol spécifique. Par temps gris ou la nuit, pensez à porter des vêtements clairs et des accessoires réfléchissants. Vous pouvez également prévoir de porter un casque pour limiter les risques en cas de chute (cet équipement n'est pas obligatoire).

Si vous êtes automobiliste, motocycliste, conducteur de gros véhicules, respectez les vélos !

Automobilistes, ne stationnez pas sur les voies cyclables même pour quelques instants car vous faites courir un risque aux cyclistes en les obligeant à débouter. Motocyclistes, ne roulez pas sur les bandes cyclables et les voies de bus. Lorsque vous déposez un cycliste, conservez une distance réglementaire

d'un mètre et si la voie est trop étroite, ne tentez pas de forcer le passage mais attendez le prochain carrefour pour doubler avec un écart suffisant. Pensez toujours à vérifier qu'un cycliste n'est pas à votre niveau avant de tourner, afin de tenir compte de l'angle mort de vision.



On ne prête ni son vélo ni sa carte Vélib' !



Ne transportez pas de passager sur le vélo.



Même en cas d'arrêt de courte durée, pensez à attacher le vélo à un arceau de stationnement.





la
lib'erté
en toute
sécurité...

Vélib'



Pour votre sécurité, quelques petits rappels...

Bien conduire et se conduire à vélo

La ville est un fantastique terrain de liberté... Avec Vélib', vous allez pouvoir la découvrir dans ses moindres recoins.

Mais cette liberté de mouvement ne doit pas conduire à des attitudes téméraires, en circulant à vitesse excessive. En toutes circonstances, gardez un comportement urbain, et respectez notamment les piétons : roulez au

pas dans les aires piétonnes, laissez traverser les piétons engagés sur leurs passages, et surtout, ne circulez pas sur les trottoirs ! Et, si vous croisez le chemin de piétons inattentifs, un petit coup de sonnette vaut mieux qu'un grand choc ! Voici dans ce dépliant quelques règles à respecter pour la sécurité de tous et le respect de chacun. Ayez une Vélib'attitude !



Ne montez pas et ne roulez pas sur les trottoirs.



Circuler au centre de la chaussée si les autres véhicules ne peuvent vous doubler sans respecter la distance minimum de sécurité (1 m en ville).



Faire attention aux véhicules tournant à droite susceptibles de vous refuser la priorité.



Avant de circuler, vérifier le bon état des éléments de sécurité : éclairage, freins, pneus...



Faire attention aux ouvertures de portières.



Respecter la signalisation routière.



Respecter la priorité à droite.



Faire attention aux autres usagers de la route.



Signaler avec le bras vos changements de direction.



Rouler de préférence sur les voies cyclables.



Rouler en file indienne lorsque vous êtes en groupe.



Ne pas téléphoner en circulant.



Port de vêtements clairs et d'éléments réfléchissants.



Ne pas dépasser les gros véhicules par la droite (risque d'angle mort).



Ne pas emprunter les sens interdits sauf dans le cas de contresens cyclable.